

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférent au conseil municipal	En Exercice	Votants
15	15	15

Séance du 27 avril 2026

Date de la convocation
20 avril 2026

Date de la séance
27 avril 2026

N°2026_04_12

Désignation des représentants de
la commune à l'Assemblée
Spéciale du Syndicat Mixte
AGEDI

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six à 19 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude LÉVÊQUE.

Présents : Claude LÉVÊQUE, Chantal WAGNER, Benoît LEBON, Nicolas TROUSSET, Patrick MATHIEU, Damien LEGROS, Jean-Noël GODIN, Guillemette FLEURY, Maud WAGNER, Julie PUTTEMANS, Virginie GOULETTE, Audrey POTAUFEUX, Estelle BOUZIDI

Absents ayant donné procuration : Brigitte GODART représentée par Chantal WAGNER, Frédéric LEFEVRE représenté par Audrey POTAUFEUX

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Chantal WAGNER

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-7,

VU les statuts du Syndicat Mixte AGEDI, et notamment les dispositions relatives à la composition de l'Assemblée Spéciale,

CONSIDÉRANT que chaque membre adhérent du Syndicat Mixte AGEDI doit désigner un représentant ainsi qu'un suppléant appelés à siéger au sein de l'Assemblée Spéciale,

CONSIDÉRANT qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune de PROUILLY au sein de l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI,

Monsieur le Maire expose que, du fait de l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte AGEDI, le conseil municipal doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de permettre à la commune de participer aux réunions de l'Assemblée Spéciale, notamment pour prendre part à la désignation des membres du Comité Syndical et aux débats portant sur les orientations du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉSIGNE

- en qualité de représentant titulaire : Monsieur Nicolas TROUSSET, 4^{ème} adjoint ;
- en qualité de représentant suppléant : Monsieur Benoît LEBON, 2^{ème} adjoint.

PRÉCISE que ces représentants exerceront leur mandat pour la durée du mandat en cours.

AUTORISE le Maire à notifier la présente délibération au Syndicat Mixte AGEDI et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.

Date de transmission de l'acte: 07/05/2026

Date de réception de l'AR: 07/05/2026

051-215104159-2026_04_12-DE
A G E D ILe Maire,
Claude LÉVÊQUELa secrétaire de séance,
Chantal WAGNER

Date de transmission de l'acte: 07/05/2026

Date de reception de l'AR: 07/05/2026

051-215104159-2026_04_12-DE

A G E D I